



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers :**

**L'an deux mille seize**

En exercice : 27

**Le dix-huit mars,**

Présents : 18

Le Conseil Municipal de la Commune de Lucciana, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de **Monsieur Joseph GALLETTI, Maire.**

Représentés : 1

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 mars 2016

Votants : 19

**PRESENTS :** ALBERTINI Josepha, ALBERTINI Paule, CAPOROSI Laurent, CIAVALDINI Anne-Marie, FRANCONERI Suzanne, GIACOMETTI née ISOLA Marie-Josée, LORENZI Vincent, MARCELLI Charles-Félix, MONTI François, MORDICONI Jean-Thomas, NICOLAI Louise, NOVELLA Dominique, SANTINI Michèle, SOLET Anne-Marie, ZAMBONI Jean-Baptiste, ZAMBONI Patrick, ZATTARA Dominique

**POUVOIRS :** BRUSCHINI Vincent à GALLETTI Joseph

**ABSENTS :** ANTONELLI Marie-Antoinette, DUCROS Louis, FILIPPI Gilles, FILIPPI Valérie, GIUDICELLI Isabelle, GUAZZAGALOPPA Dominique, MATTEI Antoine, MORDICONI Aurélie

Monsieur Dominique Novella a été élu secrétaire.

### **18-03-16-3 Objet : Convention de partenariat entre la Commune et la Chambre des métiers de la Haute-Corse**

Les services de la Commune ont été sollicités dans le cadre de la mise en place d'un partenariat avec la Chambre des Métiers de la Haute-Corse (CMA). Ce dernier se formaliserait par une convention, dont le projet transmis par l'organisme consulaire est ci-joint, à travers laquelle la CMA s'engage à répondre à des besoins spécifiques de la commune de Lucciana en ce qui concerne la création et le développement d'activités artisanales, sur son périmètre d'intervention. Elle produira notamment des diagnostics auprès des entreprises du territoire de la commune de Lucciana afin de préciser la connaissance partagée du territoire. La compilation de ces données donnera lieu à une restitution statistique à l'attention des élus de la commune et de ses services

g

Le diagnostic communal de l'artisanat produit par la CMA de Haute-Corse inclura notamment un état des lieux des activités et du développement artisanal du territoire dans ses différents aspects (économie, foncier, emploi, etc.) ainsi que des préconisations d'actions. La Commune s'engagerait à verser une subvention de 3000 € à la CMA de Haute-Corse et à communiquer sur le partenariat à travers ses vecteurs de diffusion habituels.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, décide :

-De donner son accord sur la mise en place de ce partenariat entre la Commune et la Chambre des Métiers de la Haute-Corse

-D'autoriser le Maire à signer la Convention de partenariat ci-annexée.

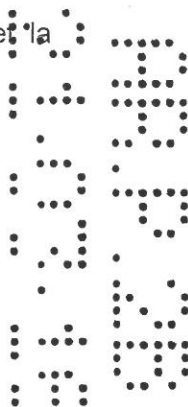
**VOTE :**

Pour : 15  
Contre : 4  
Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.  
Au registre sont les signatures.

Lucciana, le 18 mars 2016

  
Le Maire,  
  
Joseph GALLETTI



**Convention de partenariat**  
**entre la CMA de Haute-Corse**  
**et la commune de Lucciana**

*Etant entendu que :*

- *la CMA de Haute Corse est l'organisation consulaire des artisans pour le département de Haute-Corse.*
- *La commune de Lucciana dispose de la compétence d'animation du développement économique*

*Il a été convenu ce qui suit :*



**Article 1 : OBJET**

La présente convention a pour objet de cadrer les interventions de la CMA de Haute-Corse sur la commune de Lucciana. A travers cette convention la CMA de Haute-Corse s'engage à répondre à des besoins spécifiques de la commune de Lucciana en ce qui concerne la création et le développement d'activités artisanales sur son périmètre d'intervention.

**Article 2 : PRESENCE DE LA CMA HAUTE-CORSE SUR LE TERRITOIRE DE LUCCIANA**

La CMA s'engage à une présence régulière sur la commune de Lucciana.

Cette présence se manifestera de différentes manières :

- Rencontres avec les partenaires locaux
- Pré-diagnostics dans les entreprises
- Entretiens individuels avec les porteurs de projet et les artisans

**Article 3 : RESSOURCES HUMAINES MOBILISEES PAR LA CMA HC**

Un référent technique est désigné au sein de la CMA. Il sera l'interlocuteur permanent de la commune de Lucciana tout au long de la convention. Cet agent fera le lien entre élus / techniciens de la commune de Lucciana et l'ensemble des services de la CMA HC.

#### Article 4 : PRODUCTION SPECIFIQUE DE LA CMA DE HAUTE-CORSE

La CMA de Haute-Corse produira des diagnostics auprès des entreprises du territoire de la commune de Lucciana afin de préciser la connaissance partagée du territoire. La compilation de ces données donnera lieu à une restitution statistique à l'intention des élus de la commune de Lucciana et de ses services. La CMA de Haute-Corse est garante de la confidentialité des informations recueillies.

Le diagnostic communal de l'artisanat produit par la CMA de Haute-Corse inclura notamment :

- Un Etat des lieux sur les activités et le développement artisanal de votre territoire dans ses différents aspects (économie, formation, foncier, emploi, etc.)
- Des préconisations d'actions

#### Article 5 : CONTRIBUTION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LUCCIANA

La commune de Lucciana s'engage à verser une subvention de 3.000 € à la CMA de Haute-Corse. Cette subvention est payable en un seul versement à la date de signature de cette convention.

#### Article 6 : COMMUNICATION RECIPROQUE

La commune de Lucciana s'engage à communiquer sur le partenariat à travers ses vecteurs de diffusion habituels.

De même la CMA HC s'engage à communiquer sur le partenariat à travers ses vecteurs de diffusion habituels et notamment sur son site Internet.

#### Article 7 : DUREE

Cette convention concerne l'année en cours (jusqu'au 31 décembre 2016). A l'issue de cette période un bilan sera effectué. La poursuite de l'action dépendra de l'évaluation.

Fait à Bastia (en double exemplaires),

Le ...

Signataires :

Pour la commune de Lucciana

Le Maire José GALLETTI

Pour la CMA de Haute Corse

Le Président Antoine PIACENTINI

